

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE BUGEY SUD
DU 20 JUILLET 2017 à BELLEY
INTEGRAL - SALLE DU COLOMBIER

Nombre de Membres :

En exercice : 80
Présents : 53
Votants : 64

Date de convocation : Lundi 10 juillet 2017.

Secrétaire de séance : M. Thierry PETIT

PRESENTS :

M. ABRY Marcel ; M. ANCIAN Bernard ; M. ANDRE-MASSE Franck ; Mme AURELE Marthe ; M. BAL Serge M. BERTHET Jean-Michel ; M. BERTHET Pierre ; M. BERTHIER Gérard ; M. BIJOT Jean-François ; Mme BIONDA Annie ; M. BLANC Jean-Paul ; M. BOLON André ; M. BOUVIER Georges ; M. CASTIN Régis ; Mme CHARMONT-MUNET Mireille ; M. CHARVET Marc ; M. CUEILLE Gérald ; Mme DESCHAMPS Marie-Hélène ; M. DESCHAMPS Roland ; M. DUCRUET Jean-François ; M. GAMBERINI Paul ; M. GENS Marcel ; M. GERIN Georges ; M. GIREL Jean ; Mme GODET Pauline ; M. HEDON Jean-Yves ; M. JACOB Yves, M. JACQUIER Laurent ; Mme LACHIZE Sandrine ; M. LAHUERTA Dimitri ; Mme LONGE Anne Laure ; M. MARTIN-BARBAZ Denis ; M. MATHIEU Michel ; Mme MIDOL Madeleine remplacée par M. Yves JAY (suppléant) ; M. PERRET Bernard ; M. PERTICOZ Bernard remplacé par M. ARANDAS Sergio ; M. PETIT Thierry ; M. PHILIPPE Alain ; M. PLANTIN Guy ; M. PUTHOD Bernard ; M. QUINARD Julien ; M. RAMON Michel ; M. REUTER Bernard ; M. RIERA Michel Charles ; M. ROCHE Jean ; M. ROPELE Jean-Pierre ; M. ROUX Pierre ; M. SAUREL Alain ; Mme THEVENOT Nadine ; Mme TREILLÉ Odile ; Mme VICTOR Joëlle ; M. VINCENT Xavier ; M. VUILLEROD René ;

EXCUSÉS :

Mme BELLEMAIN Michelle donne pouvoir à M. Pierre BERTHET
M. BERARDI Christophe ;
M. BONNARD Didier donne pouvoir à M. Alain PHILIPPE
M. BUET Marc
Mme CAMINET Régine donne pouvoir à M. VINCENT Xavier ;
Mme COMET Claude donne pouvoir à M. BIJOT Jean-François ;
M. FELCI Claude donne pouvoir à M. ABRY Marcel ;
M. FOGNINI Jean-Marc donne pouvoir à M. Jean-Paul BLANC ;
M. GIRAUD GUIGUES Bernard donne pouvoir à M. Jean ROCHE
M. GUERIN Cyrille ;
M. GUILLET David
Mme GUILLON Pascale ;
M. JANET Guy ;
M. JUILLET Claude donne pouvoir à Mme CHARMONT-MUNET Mireille
M. MARIÉ Patrick ;
Mme MARTINAT Francine
Mme MASNADA Liliane donne pouvoir à M. GERIN Georges ;
Mme MEURIAU Annie ;
Mme MORLOTTI Isabelle donne pouvoir à Mme VICTOR Joëlle
M. RODRIGUEZ Philippe ;
M. ROSAZZA Pascal ;
Mme SCHREIBER Sylvie donne pouvoir à Mme TREILLÉ Odile ;
M. SERPOL Robert ;
Mme SILLAUME Dominique ;
M. TURELLO René ;
Mme VUILLOUD Véronique.
M. WAELPUT Daniel

Le Président ouvre la séance en accueillant les participants.

Il présente à l'assemblée Mme Maria PILLOUD, recrutée pour assurer les fonctions de DRH et de chef de projet mutualisation. Mme PILLOUD était précédemment DGS de la commune de St-Félix (74) et avait antérieurement travaillé à la ville de Culoz. Après avoir adressé des souhaits de bienvenue, M. le Président confirme que la directrice aura à charge le très attendu projet de mutualisation à l'échelle de la CCBS.

Le Président expose que Mme caroline ROLLINSON déléguée de la commune de Béon a démissionné de son poste d'adjointe au maire. Elle est remplacée par Mme Isabelle MORLOTTI.

Après appel des conseillers et constat du quorum, M. Thierry PETIT est désigné secrétaire de séance.

La proposition de rajout d'un point à l'ordre du jour, concernant la modification du tableau des emplois, est acceptée.

Conformément à la décision du conseil communautaire réuni à Peyrieu le 13 avril dernier, une analyse prospective du budget annexe des ordures ménagères et assimilées a été confiée au cabinet ACTIPUBLIC. La parole est donc donnée à M. Mickaël MARTIN en charge de l'étude pour présenter les résultats de cette projection financière. (L'intégralité du document projeté est annexée au présent compte rendu).

Arrivée de Mme THEVENOT à 19h10.

Plusieurs interventions font suite à la Présentation de M. MARTIN. Il est confirmé à **M. GENS** qu'il n'est pas prévu de hausse de la TEOM, à **M. PUTHOD** que les délégués communautaires seront destinataires de la projection d'ACTIPUBLIC et à **M. DESCHAMPS** que l'analyse financière a tenu compte du remboursement du FCTVA déclaré par le SIVOM.

M. GENS et M. RIERA s'interrogent sur le déploiement des conteneurs semi-enterrés. **M. VINCENT** explique que si les premiers résultats de fonctionnement se confirment, l'installation devrait reprendre en 2018. Pour l'instant, en continuité des communes du Valromey, les communes suivantes sont en cours d'équipement ou devront l'être avant la fin d'année : Artemare, Béon, Culoz, Ceyzérieu, Andert-Condon et Saint-Germain Les Paroisses.

Pour **M. VUILLEROD**, l'analyse prospective était nécessaire, ses résultats confortent la qualité et la justesse du travail effectué par les commissions et les services. Si les premières conclusions d'économie lors du renouvellement des marchés de collecte ne se démentent pas, le contribuable sera épargné, il faut s'en réjouir.

Le Président confirme la pause en rappelant sa volonté de pouvoir reprendre l'installation des CSE en 2018.

Après avoir remercié M. MARTIN du cabinet ACTIPUBLIC de son travail et de sa présentation, Le Président propose à l'assemblée de dérouler l'ordre du jour.

Le conseil communautaire n'émet pas d'observation sur le compte-rendu de la séance du 20 juin 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

01.- Décisions du Président entre le 21 juin 2017 et le 20 juillet 2017.

Conformément aux délégations qui lui ont été consenties, M. le Président informe le conseil communautaire des éléments suivants

- de la conclusion des marchés publics, accords-cadres et avenants figurant dans le tableau ci-dessous.

Numéro de marché	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant en € HT
	30/06/2017	Marché subséquent à l'accord-cadre n°2017-1 : Travaux de voirie à Brénaz et Haut Valromey	COLAS – 01000 St Denis les Bourg	75 650,00 €
	30/06/2017	Marché subséquent à l'accord-cadre n°2017-1 : Travaux de voirie à Haut Valromey et Vieu en Valromey	COLAS – 01000 St Denis les Bourg	49 669,00 €
	30/06/2017	Marché subséquent à l'accord-cadre n°2017-1 : Travaux de voirie à Champagne en Valromey et Haut Valromey	COLAS – 01000 St Denis les Bourg	52 872,00 €
2017-8	17/07/2017	Maîtrise d'œuvre pour l'extension, la rénovation et la sécurisation des trois déchetteries, et la création d'une plateforme bois énergie	ALP'ETUDES 38430 Moirans	39 560,00 €
	13/06/2017	Travaux, gestion boisements de berges sur la Lône de Culoz	TRAIT DEBARDAGE SERVICES 01230 Evosges	1 788,50 €
	13/06/2017	Travaux, gestion boisements de berges sur la digue du Séran à Talissieu	TRAIT DEBARDAGE SERVICES 01230 Evosges	10 294,00 €
	15/06/2017	ZA de l'Ousson Nord : réalisation d'une clôture, de portails et d'une plateforme autour des deux postes de refoulement	DUMAS TP 01300 Chazey-Bons	9 210,00 €
	27/06/2017	Réalisation d'une aire de services pour camping-car au port de Virignin	DUMAS TP 01300 Chazey-Bons	10 030,90 €
	28/06/2017	Aménagements divers Actipôle Bugey Sud : fourniture et pose de placards, plans de travail, tablettes coworking, stores.	COUTURIER 73170 Yenne	6 650,00 €
	04/07/2017	Actipôle Bugey Sud : confection et pose d'une toile d'ombrage sur la terrasse	FEVRE 01340 Attignat	7 070,00 €
	07/07/2017	Installation de châssis coulissants dans les cloisons existantes dans les locaux de la CCBS au 55 Grande rue	MCP 01320 Chalamont	2 976,81 €
	12/07/2017	Equipements Wi fi, visio conférence et affichage dynamique – Actipôle Bugey Sud	CATS'NET 01300 Belley	6 081,61 €

- de la signature des conventions (et de leurs avenants) suivants :

Objet	Prestataire / Partenaire	Montant en euros HT
Entretien du GRP « Balcon du Valromey »	Association Sites et sentiers 73000 Chambéry	Remboursement par la CCBS des frais de déplacement et matériel sur présentation de factures

ECONOMIE TOURISTIQUE ET CULTURE

02.- Demande d'inscription des sentiers au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

M. SAUREL, Vice-Président au Tourisme et à la Culture expose que dans le cadre de la compétence « aménagement, entretien des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) » un important travail de recensement a été fait afin de proposer un continuité des itinéraires et permettre ainsi leur inscription au plan départemental. 1131 parcelles concernées ont été recensées et 557 conventions ont été signées par les propriétaires. **M. CUEILLE** et **M. RAMON** pensent qu'il est nécessaire que les mairies soient tenues informées des refus pour convaincre les propriétaires récalcitrants. **M. CASTIN** précise que le sujet a été évoqué au conseil municipal de St-Germain Les Paroisses. Il semblerait que certains tracés traversent des parcelles au grand étonnement des propriétaires. **M. SAUREL** consent qu'il y a nécessité de se rapprocher des mairies pour trouver des solutions au cas par cas, il demandera donc au service tourisme de le faire. Il confirme à **M. CUEILLE** qu'un plan de signalisation est prévu largement financé par le Département. **M. JAY** note que le Valromey n'est pas concerné par ce premier chantier de recensement. Celui-ci ayant démarré avant l'intégration des communes du Valromey, il précise qu'il sera vigilant que, par la suite, ces communes ne soient pas oubliées. L'assemblée délibérante approuve le projet de P.D.I.P.R. sur le territoire communautaire et donne son accord au Conseil départemental de l'Ain pour l'inscription au P.D.I.P.R. des tronçons d'itinéraires non encore inscrits. Le Président est autorisé à signer les conventions de passage tripartite (propriétaire/département/CCBS)

Sont concernés les circuits suivants :

Secteur Vongnes / Polliou

- Le Lac de Barterand
- Le Circuit des Caves Bugistes

Secteur Grand Colombier :

- Le Circuit des Scioux
- Le Grand Colombier
- Le Circuit des Sarrasins
- Chanduraz
- Romagneux (petit et grand circuit)
- Le Jugeant

Secteur Saint-Germain les Paroisses :

- La Chapelle Ste Anne
- La Croix d'Innimond
- Le Lac d'Armaille (petit et grand circuit)

Secteur Artemare :

- Le Golet au loup
- Les Gorges de Turignin
- Le Pied du Grand Colombier

Secteur Brégnier / Izieu / St Benoît / Groslée

- :
- Le Chemin de l'Eau
- Le Tour du Mont Cordon
- La Croix St Clair
- La Montagne St Benoît
- Le Tour de Groslée

Secteur Virieu le Grand / Saint Martin de Bavel / Cuzieu :

- La Cascade de Clairefontaine
- La Pierre Grise
- Le Lac de Virieu
- La Randonnée du Chevrier

Secteur Parves / Nattages / Virignin :

- Le Tour de Nattages
- Le Circuit de Sorbier
- La Montagne de Parves

03.- Désignation des membres au sein du Comité de Direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial OFFICE DE TOURISME BUGEY SUD GRAND COLOMBIER.

Suite à la démission de plusieurs membres du comité de direction de l'EPIC, le conseil communautaire désigne de nouveaux membres et acte sa constitution après avoir noté la remarque de **M. ROCHE** d'une erreur dans la liste des suppléants.

Collège des représentants de la Communauté de communes

Titulaires	Suppléants
Alain SAUREL	René VUILLEROD
Michelle BELLEMAIN	Nadine THEVENOT
Claude COMET	Serge BAL
Alain PHILIPPE	Régis CASTIN
Bernard PERTICOZ	Georges GERIN
Philippe RODRIGUEZ	Bernard PUTHOD
Jean-Pierre ROPELE	Julien QUINARD
Franck ANDRE-MASSE	Anne-Laure LONGE
GIRAUD GUIGUES Bernard	JAY Yves
SERPOL Robert	ROCHE Jean

Collège des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme sur le territoire communautaire

Catégories	Titulaires	Suppléants
Hébergement	Josiane PLANTIER	M. Daniel GOYARD
	BIANCHI Jean-Jacques	PERNOD Véronique
Restauration	Julien THIVOLLE	Marc Héritier
Productions locales et viticulture	Clément METGE	Géraldine DUNAND
Site touristique / équipement de loisir majeur du territoire	DESMOUCELLE Laura	M. Dominique VIDAUD
Activités sportives, loisirs et/ou culturels à vocation touristique	Patrick PERRARD	Claude CALCHERA
	PLISSONNIER Daniel	PERRET Marc
Entreprise	DUMAS MARC	Fabrice TRUCHET
Vie Locale	Nicole FARJAT	Marie-Ange BARON

04.- Candidature AMI Pleine nature.

Monsieur Alain SAUREL expose que la Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur la thématique du tourisme de pleine nature. Ain Tourisme propose une stratégie de coopération touristique axée sur les activités de pleine nature à l'échelle des communautés de communes Haut Bugey, Plateau d'Hauteville et Bugey Sud. Afin de gagner en efficacité, une Communauté de Communes pourrait être référente pour les autres, en fonction de sa stratégie et de son expertise. Ainsi, le pilotage opérationnel des thématiques selon les Communautés de Communes, donnerait la répartition suivante :

- Vélo : CC Bugey Sud,
- VTT : CC du Plateau d'Hauteville
- Trail- marche nordique : CC Haut-Bugey,
- Nautisme : CC Haut-Bugey pour le lac de Nantua et CC Bugey Sud pour le Haut-Rhône.

A la remarque de **M. CUIELLE** sur l'absence de la thématique « produits du Terroir » **M. SAUREL** rappelle que d'autres possibilités d'accompagnement existent comme par exemple le Contrat Ambition Région, il s'agit donc de déposer les demandes de subvention au regard des critères d'éligibilité des dispositifs d'aide.

M. JAY relève qu'il n'y a pas d'EPCI référent pour l'offre neige.

M. RIERA souhaite des précisions sur l'offre nautisme en ajoutant qu'il existe des structures qui pourraient être associées.

M. SAUREL explique que l'offre neige doit être mise au clair, beaucoup de structures interviennent, il s'agit avant tout de savoir qui pilote, un important travail est à faire dans ce sens. Comme pour le nautisme, à différents niveaux, de la sphère publique ou associative des orientations et des idées émergent ... et ce n'est pas facile de faire le tri. Il s'agit pour l'heure d'inscrire des offres thématiques. Ce qui doit être retenu c'est qu'il existe des financements à aller chercher. Il est ensuite précisé à **Mme TREILLE** que l'accompagnement assuré par Ain Tourisme n'est pas une prestation payante. Cela fait partie de ses missions.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité la stratégie de coopération touristique avec les Communautés de communes du Haut-Bugey et du Plateau d'Hauteville autour des activités de pleine nature. Il approuve le dépôt conjoint d'une candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Excellence Pleine Nature » de la Région Auvergne – Rhône-Alpes. Il est également accepté que la CCBS pilote la thématique vélo et que la Communauté de communes Haut-Bugey soit le chef de file.

RESSOURCES HUMAINES

05.- Instauration du télétravail.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité l'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} août 2017 pour les emplois suivants : animatrice emploi/formation/ressources et chargé de mission mobilité en précisant que le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut être inférieur à 3 jours par semaine.

06 - modification du tableau des emplois

Considérant qu'il y a lieu de compléter le cadre d'emplois autorisé pour le bon exercice de la compétence élimination des déchets ménagers et assimilés, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de compléter le cadre d'emploi autorisé du grade d'agent de maîtrise.

ENVIRONNEMENT

07.- Demandes de labellisation en site ENS.

A l'unanimité le conseil communautaire accepte que la CCBS soit la structure porteuse et pilote le site ENS (espaces naturels sensibles) du Grand Colombier, sachant que le Département a déjà labellisé ce site après validation des conseils municipaux concernés. Il est également proposé au Département une labellisation du Lac et marais de Virieu le Grand /Chazey-Bons. La CCBS propose d'être la structure porteuse et pilote.

QUESTIONS DIVERSES

D.LAHUERTA souhaite avoir des informations sur deux projets de la CCBS. Concernant le port de Virignin : a-t-on des données sur la fréquentation ? Quel est le nombre d'anneaux loués ? Quels sont les projets d'économie touristique associés qui permettront de soutenir cet équipement ? Concernant la gare de Culoz, **M. LAHUERTA** demande quel est le planning de l'aménagement et se dit par ailleurs préoccupé par la question de l'accessibilité. **M. SAUREL** prend la parole pour le port de Virignin. La capitainerie est en service depuis cet été, un recrutement saisonnier permet d'assurer l'accueil et l'entretien de l'équipement. A ce jour 15 anneaux ont été loués sur 70. Il existe également un problème de vandalisme, on note l'arrivée de deux plaisanciers en provenance du port de Murs qui

s'envase L'installation d'activités sur le site est difficile, les porteurs de projets connaissent des déboires au vu des complications résultant du statut particulier des terrains de la CNR. L'emprise nécessaire doit faire l'objet de convention dont la durée est bien trop courte au regard de la rentabilité espérée. Cet équipement a un réel handicap et les activités ont des difficultés à émerger. **D. LAHUERTA** : Comment lever ces freins pour voir éclore des activités sur ce site qui a un réel potentiel ? il y a des logiques économiques d'activité fluviale que doit comprendre la CNR. **R. VUILLEROD** : une rencontre avec le service immobilier de la CNR est programmée le 21 juillet, le statut juridique des terrains concédés devra être clarifié. Il sera question du terrain à Magnieu identifié pour l'aire d'accueil des gens du voyage, du « practice » à Belley, du port de Virignin et du site de la base d'aviron. Il y a une grosse inquiétude sur le devenir de la base d'aviron à cause de l'envasement. La CCBS est alertée par M. CALCHERA, Président de l'association, la sécurité ne peut être assurée pour les pratiquants. Une réunion sera prochainement organisée pour envisager la pose de balises de sécurité Le désenvasement du site par la collectivité n'est pas pensable. D'autres sites en amont et en aval sont concernés, la problématique est majeure. Il faudra faire pression. Le Président affirme qu'il saura prendre ses responsabilités au vu du projet de l'Etat et de la CNR d'écluse de Brégnier-Cordon. Concernant le pôle multimodal de Culoz, le Président confirme que le timing sera respecté. Les offres sont à remettre fin juillet et le lancement des travaux est programmé fin septembre. L'étude sur l'accessibilité fait également l'objet d'un suivi par la CCBS. **M. LAHUERTA** remercie le Président de ces points d'actualité et dit qu'il est important que le conseil communautaire soit tenu régulièrement informé de l'avancée des dossiers.

Invité par **M. SAUREL** à s'exprimer sur le port, la parole est donnée à **M. BLANC** : Le Maire de Virignin réitère qu'il n'est pas évident de lancer des activités sur ce secteur qui est pour lui un secteur d'avenir. La commune de Virignin a pensé, pour animer la saison et le site, instituer la fête du port. Initialement prévue le 02 juillet, cette date n'a pas été retenue par crainte d'une arrivée comme l'an passé, à la même période, d'un groupe de gens du voyage. La fête du port aura lieu le 02 septembre avec fête foraine, animations assurées par les associations locales et feu d'artifice offert par la commune. Tout le monde est chaleureusement invité.

M. BLANC poursuit sur l'accueil des gens du voyage : Cette année, l'installation s'est faite sur le terrain de base-ball conduisant à l'annulation du championnat prévu. Ceci est déplorable. La compétence est communautaire et ce sont toutes les communes qui doivent se sentir concernées et doivent travailler ensemble à répondre cette obligation. Le groupe accueilli a précisé qu'il avait uniquement besoin d'un terrain enherbé avec eau et électricité. La CCBS est-elle capable de trouver ce terrain pour éviter ces installations incontrôlées ? il faut trouver une solution, c'est insupportable.

M. VUILLEROD partage pleinement l'intervention de M. BLANC. La CCBS toute seule ne fera rien, toutes les communes doivent se sentir concernées, la solidarité ne peut pas être uniquement descendante. **M. VUILLEROD** relate ensuite sa rencontre avec les représentants du groupe LAFLEUR, le 30 juin. Le site de Magnieu a été visité, le terrain est jugé trop proche du Rhône, donc trop dangereux et non enherbé. Le terrain du futur hôpital, également visité, est jugé trop meuble ! Le 07 juillet, le groupe prévient que si aucun terrain ne lui est proposé, la ville de Belley sera bloquée. **M. VUILLEROD** pense que l'installation le 10 juillet sur l'aire de captage d'eau potable à Brens n'est pas innocente. Le Préfet a pris un arrêté d'expulsion mais à l'avenir si un groupe s'installe sur le parking de Carrefour ou au port de Virignin, le Préfet n'interviendra pas. Chacune des communes doit entendre cet appel à la solidarité.

M. BERTHET souhaite préciser que le groupe s'est installé à Brens le samedi et a quitté les lieux seulement le lundi. Jusqu'à présent, seule la ville de Belley supportait le problème La CCBS et l'ARTAG ont fait un important travail pour identifier un terrain d'accueil, il va falloir que chacun prenne ses responsabilités, la ville de Belley ne veut pas se désengager mais l'Etat doit intervenir et apporter son aide. **M. VUILLEROD** rappelle l'important travail fait par les services de l'Etat pour dérouter les groupes cette année. **M. BERTHET** souhaite que ses propos soient bien compris, l'Etat doit apporter son aide pour le choix du site.

Intervention de **M. ANDRE MASSE**

Monsieur le Président,

Lors des vœux prononcés à la salle des fêtes de Culoz le 5 janvier 2017, vous avez informé la population et les élus que la CCBS allait mener une étude sur la petite enfance en 2017 afin d'évaluer le transfert de la compétence.

Nous avons pris note de cette annonce avec enthousiasme. Malheureusement, 6 mois après, nous n'avons pas été informés des résultats de cette étude réalisée par la CAF.

Il nous faudra attendre le 25 juillet 2017 pour en connaître la teneur. Cette réunion arrive tardivement. Je m'interroge sur le choix tardif de la date qui vous permettra d'arguer, comme en 2016, qu'il sera impossible de transférer cette compétence au premier janvier 2018 par manque de temps. Or, transférer un équipement en un mois est possible. Preuve en est avec la rétrocession en urgence de la compétence scolaire. Je ne reviens pas dessus mais là encore, vous avez, par soucis d'économies, omis de transférer la part petit investissement qui permettrait le financement d'ordinateur, de mobilier...

Concernant la petite enfance, je vous informe que la commune de Culoz travaille conjointement avec les communes de Lavours, Ceyzérieu, Béon, Flaxieu et peut être d'autres à court terme pour permettre aux familles d'obtenir un mode de garde de qualité et égalitaire. Nous transcendons, depuis 2008, les limites de la commune.

Nous estimons que la politique de la petite enfance doit être traitée à l'échelle du territoire puisqu'elle en est un vecteur économique et social.

J'en appelle donc à vous et à l'ensemble du conseil communautaire que nous puissions, enfin, avoir une politique en faveur de la petite enfance cohérente et ouverte à tous.

La petite enfance doit être traitée à l'échelle intercommunale au même titre que l'économie, le tourisme, le transport, le logement et l'habitat. Ces éléments sont imbriqués et ne peuvent être dissociés.

Je pense que La communauté de communes de Bugey Sud, ne doit pas être un territoire de gestion où le seul mot d'ordre est « économie » mais doit pouvoir mener une politique volontariste de développement territorial. C'est en ce sens que vous créerez des richesses.

Je suis conscient que les territoires devront réaliser des économies mais celles-ci ne pourront se faire au détriment du développement.

M. ANDRE MASSE termine en précisant que si la CCBS est amenée à prendre une nouvelle compétence au 1^{er} janvier pour conserver la DGF bonifiée, il souhaite que ce soit la petite enfance

M. VUILLEROD confirme qu'une réunion est programmée la semaine prochaine pour analyser l'étude de la CAF et discuter des possibilités offertes pour l'avenir. Le Président s'interroge sur l'échelle pertinente de gestion de la compétence petite enfance. Il est certain que la CCBS ne pourra pas la porter seule, si elle est portée à l'échelle intercommunale, toutes les communes seront amenées à participer financièrement. Concernant une modification statutaire, effectivement le SPANC étant actuellement en compétence optionnelle, son transfert en facultatif est impérative sinon la compétence assainissement collectif sera de droit transférée à l'EPCI au 1^{er} janvier 2018. La DGF bonifiée est effectivement conditionnée au bloc de 9 compétences, aura-t-on le temps nécessaire à la prise d'une nouvelle compétence dans ce délai ?

M. ANDRE MASSE remarque que la compétence scolaire a été rendue en 3 mois. **M. VUILLEROD** relève que ce retour ne concernait que 4 communes.

Suite à la remarque de **M. QUINARD** que d'autres communes peuvent être concernées par la compétence petite enfance, le Président précise qu'il ne s'agit pas du périscolaire mais de l'accueil en crèches.

Par ailleurs, **M. ANDRE-MASSE** fait part de sa déception que le championnat de course en montagne ne soit pas subventionné. Organisée par la section de Culoz du club d'athlétisme d'Aix les Bains et présidée par Mme LEMAITRE, maman de Christophe LEMAITRE, bel ambassadeur du Bugey, cette manifestation est d'ampleur nationale, des titres nationaux sont remis. La CCBS envoie, pour Le Maire de Culoz, un mauvais signal et compromet l'éventualité de l'organisation du championnat d'Europe sur le territoire **M. SAUREL** explique qu'il n'y a pas eu refus de subvention mais le dossier de demande n'ayant pas été reçu n'a pu être examiné par la commission. Il propose donc de projeter cet examen ultérieurement.

Le dernier point que souhaite abordé **M. ANDRE MASSE** est le projet initié par Bugey Développement de création d'une voie verte CULOZ-CRESSIN ROCHEFORT. En cohérence avec la stratégie de développement touristique BUGÉY VELO, ce tronçon pourrait permettre la création de boucles secondaires desservant les vignobles et autres lieux emblématiques du territoire. Il pourrait également être relié au projet de voie verte Bellegarde/Seyssel porté par la Communauté de communes Usse et Rhône. Pour M. Le Maire de Culoz, ce projet ne doit pas être enterré sans que sa faisabilité soit étudiée. Le Département, la Région ont fait part de leur intérêt. Des subventions sont mobilisables. Estimée à 73 000€ HT, cette étude pourrait être largement subventionnée laissant à la charge de la CCBS 20 à 30% de son coût. **M. ANDRE MASSE** réitère son souhait de voir ce dossier porté par la CCBS même si sa réalisation doit pour des raisons financières être phasée.

M. VUILLEROD tient à préciser qu'au nom de la CCBS, il a fait part au bureau de Bugey Développement et lors de son AG le 30 juin dernier, de l'intérêt porté à ce projet. Les services communautaires ont été mobilisés pour identifier les subventions possibles. Cependant, il a été rappelé au Président de Bugey Développement les engagements budgétaires 2015/2020. Il s'agit pour la CCBS de réaliser en 2018, le tronçon Virignin / passerelle sur le Rhône estimé à 400 000€ qui permettra d'assurer la continuité de la colonne vertébrale de la ViaRhôna sur le territoire de la CCBS. Ce projet est un projet d'avenir et Bugey Développement semble l'avoir entendu.

M. ARANDAS, Maire de Brégnier-Cordon tient, en premier lieu, signifier qu'il est en accord avec les déclarations du maire de Culoz au sujet de la compétence petite enfance qui, selon lui, doit être traitée à l'échelle intercommunale. Par ailleurs, **M. ARANDAS** informe l'assemblée que dans le cadre des « Prémambouilles » du festival de Ceyzérieu, se tiendra le 31 juillet un spectacle. aux abords de la cascade de Glandieu. Or ce site communautaire en cours de classement « espace naturel sensible » n'est pas équipé en toilettes publiques alors qu'il est un des sites les plus visités du département avec 90 000 visiteurs par an. M. Le Maire de Brégnier-Cordon souhaite et demande que la CCBS prenne en charge l'installation d'un dispositif provisoire de toilettes publiques.

M. VUILLEROD souscrit à l'intervention de M. ARANDAS, il lui paraît peu acceptable de laisser un tel site sans sanitaires ; une maîtrise d'oeuvre va être prochainement lancée pour son aménagement. Dans l'attente de travaux, la CCBS prendra en charge le coût d'une installation provisoire de toilettes publiques.

M. QUINARD tient à rappeler que les boucles secondaires de la Viarhônga sont conçues pour irriguer les villages et. Il y a une véritable opportunité pour la CCBS avec la future ouverture du tunnel du Chat aux cyclistes savoyards. Pour l'heure, il s'agit de terminer l'axe principal de la ViaRhônga qui doit également être sécurisé et entretenu.

M. VUILLEROD rappelle à nouveau que la priorité est à se tenir à la projection 2015/2020.

M. ROPELLE propose une montée festive du Colombier réservée aux élus le 02 septembre prochain.

A l'interrogation de **M. BOLON** sur le versement de l'aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes promise lors de dissolution du Syndicat Mixte du Pays du Bugey, **Mme. CHARMONT MUNET** précise qu'aucune somme n'a été pour l'instant encaissée par la CCBS.

M. HEDON prend la parole pour rappeler qu'un outil a été mis en place pour référencer les problèmes de couverture de la téléphonie mobile. Il s'agit de la plateforme France Téléphonie Mobile. Il déplore que seules 18 communes de la CCBS aient répondu et invite les maires et conseillers communautaires à se rendre sur cette plateforme pour la renseigner.

M. LE PRESIDENT donne quelques points d'information :

L'association Avenir en Valromey et quelques autres personnes ont fait appel du jugement du tribunal administratif (jugement confirmant l'arrêté préfectoral d'extension de Bugey Sud).

Le Prochain conseil communautaire aura lieu le 21 septembre prochain, il sera précédé d'une CLECT

Le comité de pilotage du défilé de la Biennale de la Danse à Lyon en 2018 a décidé de retenir le projet territorial présenté par la CCBS.

<p style="text-align: center;">DISCOURS DU PRESIDENT RENE VUILLEROD DEVANT LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNI EN SEANCE ORDINAIRE LE 20 JUILLET 2017 A BELLEY</p>

Mes chers collègues,
M. le Directeur, les personnels de BUGEY SUD
La Presse,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la réunion du Conseil Communautaire du 20 juin dernier, j'avais fait part que j'interviendrais à ce conseil du 20 juillet.

Cette intervention est un point d'étape au-delà du mi-mandat, voir à mi-mandat puisqu'il se murmure que les municipales de 2020 pourraient être reportées à 2021.

Cette intervention est également une projection sur l'avenir qui se dessine.

LE POINT D'ETAPE.

Arrivée d'un groupe de gens du voyage alors même que le territoire n'a pas de lieu d'accueil.

Les représentants du groupe ont été reçus le 30 juin pour une arrivée sur le territoire le 10 juillet. Il leur a été proposé 2 sites : Magnieu et le terrain du futur hôpital. Ils voulaient un pré, et en avaient repéré un à Virignin. Le vendredi 07 juillet après m'avoir contacté et constaté qu'aucun pré ne serait disponible sur BUGEYSUD, ils m'ont dit vouloir bloquer la ville de Belley mais, finalement, se sont installés à Brens sur la zone de captage des eaux de Belley.

Cette installation n'est pas innocente, il pourrait s'agir de « mettre la pression » pour obtenir un terrain en conformité avec la loi. Une loi qui date du 05 juillet 2000. BUGEYSUD n'ayant la compétence que depuis le 01/01/2014. Tout un travail a été réalisé et une ligne budgétaire inscrite.

Je rencontrerai avant le 15 août les services de l'Etat, je dis clairement « *chacun doit prendre ses responsabilités* ».

Les communes ne peuvent pas demander de la solidarité à la CCBS et la laisser seule se dépatouiller ! Partout où a été réalisée une AAGP, dans un premier temps, il y a eu rejet. Aujourd'hui, partout, les problèmes sont réglés à plus de 90%.

J'espère qu'au 1^{er} avril 2018, nous disposerons d'une AAGP. A défaut, j'attire l'attention de mes collègues maires, détenteurs du pouvoir de police ; vous portez une lourde responsabilité en cas d'installation sur un site majeur sans intervention de l'Etat... 8 jours ou 15 jours, c'est long !

Actipôle BUGÉY SUD à Virignin

Suite à la défaillance d'une entreprise, l'emménagement débutera le 1^{er} septembre. Je vous invite à noter que l'inauguration aura lieu le 29 septembre. Je ferai part au Vice-Président à l'économie que cet outil doit être une réelle plus-value économique pour le territoire. Nous en attendons une montée en puissance certaine conformément à notre cap, à nos objectifs.

Les travaux de voirie programmés sont en cours. Rien de particulier à signaler à ce jour.

Le PEM à Culoz : le timing sera respecté. Les travaux commenceront à l'automne.

En matière d'économie touristique, de culture, les lignes bougent, la notoriété de notre territoire progresse. Il est vrai que le Tour de France et l'émission « Des racines et des ailes » y ont énormément contribué. Parler de retombées économiques notoires serait prématuré, mais nous allons dans le bon sens. Concernant plus précisément la culture, l'actualité, c'est l'annonce officielle de notre candidature retenue pour la Biennale de la danse en septembre 2018.

Environnement : Nous avons déposé, conformément à notre délibération du 20 juin, le dossier de demande de subvention de l'étude pour le transfert de l'eau et de l'assainissement en 2020 dans le cadre de la loi.

Concernant la gestion des ordures ménagères et assimilées, un gros travail est mené sur tous les fronts. La maîtrise d'œuvre a été retenue concernant les déchetteries pour des travaux cet hiver. Les marchés OM et tri sélectif sont renouvelés et les économies sur ces marchés laissent entrevoir la poursuite dès 2018 des CSE avec toute la vigilance financière nécessaire qui s'imposera.

Le centre nautique : un premier comité technique avec l'AMO a eu lieu ce lundi 16 juillet. Sur les 3 terrains pressentis, 1 ne sera probablement pas retenu, les 2 autres devront faire l'objet d'investigations complémentaires afin que nous puissions nous positionner, cet automne, je l'espère.

Pour l'attractivité du territoire, on peut aussi citer le futur hôpital :

La construction du futur hôpital d'un BUGÉY SUD élargi se fera sur un terrain appartenant à la CCBS avenue de Narvick à Belley. Cette cession fera l'objet d'une mise à disposition gratuite représentant l'équivalent d'un million d'euros.

Le 20 juin, nous avons acté le lancement d'une étude sur la **mobilité sur BUGÉYSUD**. Tous nos partenaires seront associés et je pense que nous avons fait un choix opportun. En effet, dans son récent discours le Président de la République, lundi 16 juillet, déclarait :

« ... l'Etat investira davantage dans les transports du quotidien afin de permettre aux Français enclavés de retrouver la mobilité physique sans laquelle il n'est pas de mobilité sociale. Sur ce point il est en particulier essentiel de créer le lien entre les principales agglomérations et leurs territoires environnants notamment entre les métropoles et les territoires ruraux excentrés car c'est là que se construit la première des fractures territoriales et non plus en promettant des grands plans uniformes qui consistent à sommer en quelque sorte toutes les promesses tenues sur tous les territoires et qui ne sont jamais financées mais plutôt pour construire par une méthode participative, ce qui sera un vrai plan de mobilité pensé au contact des territoires et qui permettra justement de répondre aux besoins du quotidien.

C'est cette méthode qui a été retenue, dès la fin de l'été la ministre des Transports lancera les travaux préparatoires à une loi d'orientation des mobilités qui offrira une programmation précise année par année financée sur cinq ans. Un Conseil d'orientation des infrastructures de transport, instance

d'expertise et de dialogue entre toutes les parties prenantes suivra la mise en œuvre de cette programmation auprès de la ministre des Transports et vous y serez bien entendu associés. »

Les RH, la mutualisation seront dans les semaines à venir au cœur de nos débats.

Au-delà du fait que vient d'arriver notre DRH, ce schéma de mutualisation évoluera dans un contexte particulier. En effet, pour BUGEY SUD et ses communes membres, nous aurons à décider où nous voulons aller mais pour cela, il faudra nous rappeler d'où nous venons.

LA PROJECTION SUR L'AVENIR

D'où venons-nous ? D'une importante fusion au 1^{er} janvier 2014 assortie d'une baisse des dotations pour les collectivités de 9,5 milliards de 2013 à 2017. Chacune des communes a fait ses comptes, BUGEY SUD a fait les siens : moins 1 million d'euros et je vous rappellerai la conclusion de mon discours lors du séminaire le 15/11/2014 à Brégnier-Cordon :

« Mais ce cercle vertueux ne produira pas ses effets sans le retour de la croissance, de la confiance, alors, il nous faudra, nous élus, faire plus, faire preuve de bon sens, ce bon sens passera par l'intérêt communautaire, passera par la mutualisation incontournable si nous souhaitons garder des marges d'investissement pour notre territoire. L'intérêt communautaire doit correspondre à des perspectives de développement, aux enjeux économiques et sociaux s'y rapportant. L'intérêt communautaire doit permettre de tracer, dans un souci de visibilité, les axes d'intervention de la communauté de communes. Des compétences avec des équipements structurants sont clairement identifiées, des projets recensés, des études en cours, voilà la base du travail présenté ce matin dans une perspective de réalisation 2020. Mais vous l'avez constaté les chiffres sont têtus. L'Etat n'a plus d'argent, à BUGEY SUD, l'argent sera compté. Nous venons de relever le défi d'une grosse fusion, nous avons fait preuve de solidarité, l'avenir inquiète et c'est normal, mais il doit être appréhendé avec réalisme et volontarisme. Un avenir difficile certes, un avenir où nous allons devoir être inventifs, innovants, devoir faire bouger beaucoup de lignes, un avenir de propositions, un avenir de choix, un avenir de décisions, un avenir rigoureux mais un avenir stimulant, un avenir plein de responsabilités. Le tout au service d'un territoire où l'on est fier d'y entreprendre, d'un territoire où l'on est fier d'y vivre. Le tout au service d'une collectivité, au service de notre collectivité, au service de Bugey Sud »

Pour cela nous avons dû faire des choix. Rappelez-vous ! : 3 scénarios.

Je rappelle celui retenu. Ne pas augmenter les impôts et réduire l'investissement et fonctionnement : 660 000 euros sur la voirie et Escalé Haut Rhône en partie, c'est ce qui nous a permis de conserver notre capacité d'autofinancement (CAF). Rassurez-vous ! Je ne suis pas devin. Je ne lis pas encore dans le marc de café ! Je constate simplement que la structure financière de notre pays, depuis plus de 30 ans, est à la hauteur de l'irresponsabilité de ceux qui ont dirigé ce pays.

Il y a juste un mois, en conseil communautaire, lors du débat sur l'étude de transfert de l'eau et de l'assainissement en 2020, j'ai annoncé « c'est à nous de lire l'avenir sinon rassurez-vous on le lira à notre place ! » Et ce qui pouvait arriver risque bien d'arriver. Souvenez-vous, récemment !

Une élection présidentielle : un président, un premier ministre nommé, un gouvernement nommé. Une élection législative : une majorité.

Lundi dernier 16 juillet, au Sénat, s'est déroulée la 1^{ère} conférence des territoires voulu par le Président de la République. Un discours du Président du Sénat : des vœux. Un discours du Président de la République : une feuille de route. Je ne suis pas là devant vous pour commenter ou analyser, ce n'est pas mon rôle, ce n'est pas le lieu.

Mais nous devons prendre acte de ce qu'a annoncé le Président de la République.

« Mais nous avons besoin de partager cette contrainte. Alors, quelle est-elle ? Le Premier ministre l'a évoqué ce matin, l'Etat doit faire des économies substantielles pour baisser durant ce quinquennat de

3 points de produit intérieur brut la dépense publique. C'est l'engagement pris, nous serions encore au-dessus de la moyenne de la zone euro mais c'est un engagement qui me semble soutenable et qui, en tout cas, est celui qui nous permet de retrouver de la souveraineté financière, ce qui, compte tenu justement de nos parts réciproques, conduirait les collectivités territoriales à participer à la baisse du déficit des administrations publiques à hauteur de 13 milliards d'euros sur le quinquennat.

C'est plus élevé que ce que nous avons anticipé parce que la situation trouvée était plus dégradée que ce que nous pensions mais c'est une part qui correspond à la part des collectivités territoriales dans l'ensemble de la dépense publique.

Pour permettre cette amélioration du solde des administrations publiques, nous ne procéderons pas par baisse brutale de dotation, je m'y étais engagé mais c'est un pari que nous faisons ensemble et, comme disait le philosophe LEVINAS, la confiance, c'est le problème de l'autre. Moi, je vous fais confiance. La logique budgétaire, c'est de couper les dotations en 2018, nous ne le ferons pas, mais avec un pari, c'est que les collectivités locales dans toutes leurs composantes sauront prendre pour 2018 la part de ce qui leur revient en baisse de dépenses de fonctionnement et d'investissement bien comprises sans que nous ayons à passer par les dotations, considérant que la dotation, c'est justement ce qui donne de la visibilité, ce qui permet d'accompagner les changements intelligents, ce qui permet d'avoir de la visibilité et de l'efficacité. Mais cela suppose que, utilisant tous les leviers que je viens d'évoquer, de suppression de niveau inutile de collectivités, de flexibilité nouvelle en termes réglementaires, en termes de fonction publique territoriale, vous puissiez produire des économies intelligentes à votre main. »

Vous pouvez le constater, la méthode change, il n'y aura pas de baisse de dotation, ce sera à nous de nous organiser sinon ce sera la correction budgétaire. Mes chers collègues, je n'ai pas le petit doigt sur la couture du pantalon ; je fais simplement la lecture d'une situation identifiée. Cela pourrait sur les bases 2013-2017 représenter 1,6M. Je vous le dis sans ambiguïté, nous aurons **2 solutions : la mauvaise ou la moins mauvaise.**

La mauvaise serait de penser que tout est foutaise, ne pas y croire ou ne pas vouloir y croire. Pour m'être entretenu en aparté avec M. Mickaël MARTIN, il m'a confirmé que de se saisir dès aujourd'hui de ce dossier est une sage décision.

Je lis le Président de la République « *Ceux qui pensent que les statistiques les protègent se trompent* »

La moins mauvaise solution : se prendre en main, se réformer mais pour cela il nous faut anticiper. Certains l'ont déjà fait. Ils ont limité la casse en se regroupant en communes nouvelles. BUGEY SUD compte 5 communes nouvelles représentant 12 communes déléguées. Sans parler de quelques péripéties mineures, nous constatons que ça marche. Aujourd'hui nous sommes au stade des annonces mais les premiers résultats de réduction de fonctionnement des collectivités sont attendus en 2018. Autant dire demain matin.

La méthode : je rencontrerai les services de l'Etat avant le 15 Août afin de faire le point et pouvoir, je le disais, anticiper. Dès connaissance des orientations pour BUGEY SUD et ses communes membres, je souhaiterai pouvoir faire procéder à une étude de projection financière 2018-2021 comme nous l'avons fait pour 2015-2020 et ce, pour une aide à la décision et pour pouvoir organiser une conférence territoriale de BUGEYSUD dès nécessaire.

Je rencontre actuellement les Vice-Présidents pour tracer la feuille de route pour la 2^{ème} moitié du mandat. Je pense clairement qu'elle sera revue et corrigée. Nous aurons des décisions politiques fortes à prendre et je n'aurai pas l'indécence ce soir de dire que demain nous ferons plus avec moins.

Faire moins c'est ce qui s'annonce.

Hier matin en bureau, j'ai fait part aux Vice-Présidents qu'il n'y aurait plus d'embauche directe à BUGEY SUD (hors emploi aidé financièrement et ponctuellement) à compter de ce jour.

Mes chers collègues, des pistes sont données : n'avoir à terme plus que 2 strates en dessous de la Région. Faire des regroupements de départements, supprimer les départements dans les métropoles et alentours et procéder à des regroupements de communes au sein des grandes communes nouvelles.

Pour cela je vous propose **une piste de réflexion** pour chacune et chacun durant l'été.

Elle est la suivante : Dans l'absolu et afin de procéder à une mutualisation totalement intégrée et d'avoir une visibilité comptable optimale et une gestion maîtrisée des ressources humaines, il serait efficace de vous proposer pour demain une transformation de BUGEY SUD en une seule commune nouvelle avec ses 50 communes déléguées.

J'ai bien conscience de l'immensité du territoire, j'ai bien conscience de l'immensité de la tâche. J'ai bien conscience que cette proposition retienne difficilement votre attention, encore que Annecy, commune nouvelle de 122 000 habitants, a bien su se regrouper dépassant tous les clivages politiques, toutes les barrières d'égo !

Je vous invite donc à réfléchir à une nouvelle organisation au sein de BUGEY SUD en commune nouvelle pour répondre de manière responsable aux défis qui seront les nôtres demain matin et pour éviter à nos administrés contribuables de ne pas en payer le prix fort.

Je serai à l'écoute, je serai disponible mais je ne ferai pas d'ingérence dans vos communes.

Ce soir je vous livre ma conviction, ma certitude : une collectivité doit tout mettre en œuvre pour réduire son fonctionnement au profit de l'investissement et du maintien des services publics nécessaires. Une collectivité qui n'investit plus est une collectivité qui recule et meurt. Je termine : ce soir, j'ai voulu être objectif, chacun est libre de partager ou de ne pas partager mes propos. Néanmoins, cette intervention sera portée au compte rendu de séance et adressée à toutes et tous.

Mesdames, Messieurs,

Pour celles et ceux qui sont déjà revenus de vacances, je leur souhaite une bonne fin d'été.

Pour celles et ceux qui partiront en vacances, je leur souhaite de bonnes vacances.

Bon été de réflexion à toutes et tous !

Merci de votre attention

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'ensemble des personnes présentes et lève la séance.

Le Secrétaire de séance

Le Président

Thierry PETIT

René VUILLEROD